

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU DU SYNDICAT  
DU 13 NOVEMBRE 2019**

JP/VF

**OBJET : 1.1. SEBA production – Régulation réseau-ossature Pont-de-Veyrières/Gerbial –  
Modification économie**

---

L'an deux mille dix-neuf, le treize du mois de novembre à neuf heures, le BUREAU DU SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDECHE - S.E.B.A. -, dûment convoqué par le Président du Syndicat, s'est réuni au siège du Syndicat, sis quartier Les Vergnades à LARGENTIERE, sous la présidence de M. Jean PASCAL, Président du Syndicat.

Étaient présents :

M. Jean PASCAL, Président du Syndicat,  
M. Gilles DEVANCIARD, Vice-Président du Syndicat,  
M. Philippe SAUBIN, Vice-Président du Syndicat,  
M. Jacques CHARRIERE, Vice-Président du Syndicat,  
M. Jean-Manuel GARRIDO, Vice-Président du Syndicat,  
M. Christian FAUGIER, Vice-Président du Syndicat,

Mme Geneviève CHASTAGNIER, Vice-Présidente du Syndicat,  
M. Joseph FALLOT, Vice-Président du Syndicat,  
M. Max DIVOL, Vice-Président du Syndicat,  
M. Jean-François CUTTIER, Vice-Président du Syndicat,  
M. Jean-Léon VIELLARD, Vice-Président du Syndicat,

Étaient excusés :

M. Jean-Claude BACCONNIER, Vice-Président du Syndicat  
M. Angelin RAMANMALI, Vice-Président du Syndicat  
M. Philippe MERINE, Vice-Président du Syndicat,  
M. Stéphane CIVIER, Vice-Président du Syndicat,  
M. Patrice FLAMBEAUX, Vice-Président du Syndicat,

A été élu secrétaire de séance : M. Christian FAUGIER

**OBJET : 1.1. SEBA production – Régulation réseau-ossature Pont-de-Veyrières/Gerbial –  
Modification économie**

Par délibération du 9 mai 2019, le bureau syndical a validé le montant de l'opération « Régulation du réseau-ossature Pont-de-Veyrières/Gerbial » à hauteur de 415 000 € HT, sur la base d'un avant-projet très détaillé présenté par le bureau d'études BEAUR.

Après consultation des entreprises et classement des offres, il apparaît nécessaire de porter cette économie à 450 000€ HT pour tenir compte des offres pour les travaux et de l'actualisation du montant du marché de maîtrise d'œuvre. Le bureau syndical est appelé à en débattre.

Après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité des membres présents, ADOPTE cette proposition.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Président,

Jean PASCAL